

Brevet de technicien métiers de la musique

Programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2018

NOR : MENE1725605N

note de service n° 2017-147 du 20-9-2017

MEN - DGESCO - MAF 1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (Siec) ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Références : arrêtés du 22 avril 1966 et du 18 janvier 1969 modifié

La seconde partie de l'épreuve A2 (histoire de la musique et critique d'enregistrement) du brevet de technicien métiers de la musique fait l'objet d'une question choisie dans un programme limitatif annuel de thèmes musicaux. Pour l'année scolaire 2017-2018, en vue de la session 2018, le programme limitatif à étudier est constitué des deux thèmes suivants :

- « **Pierre Boulez compositeur, chef d'orchestre et fondateur d'institutions** », qui est la reconduction de l'un des deux thèmes de la session 2017 ;

- « **L'oratorio de 1600 à la fin du XIXe siècle (à l'exclusion des Oratorios-Passions)** », qui est un nouveau thème.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc Huart